

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 7 septembre 2017

23 Contrat Local d'Education Artistique – renouvellement 2017-2020

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maïres-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme SAVAS

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique de l'Oise et la ville de Creil ont souhaité renouveler, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, un Contrat Local d'Education Artistique sur le territoire de Creil pour les 3 années à venir soit de 2017 à 2020.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité de l'implication de la ville dans des dispositifs tels le Contrat Educatif Local et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de son engagement dans une politique volontariste de sensibilisation à la culture des jeunes. Les multiples actions pendant le temps scolaire et hors temps scolaire avec les équipes des structures culturelles en témoignent.

La convention proposée définit les conditions de partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique de l'Oise et la ville de Creil. Elle précise :

- les modalités d'élaboration des projets et de leur choix, le rôle des enseignants,
- structures culturelles et intervenants artistiques,
- les conditions de suivi et de coordination du dispositif,
- la manière dont sera réalisée son évaluation
- les dispositions financières et comptables du dispositif.

Il vous est proposé de renouveler cette convention pour les années 2017 à 2020.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017
En préfecture le 05/10/2017
Affiché le 03/10/2017
ID : 060-216001-20171002-ARG171002023-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 7 septembre 2017,
Vu la convention CLEA ci-annexée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le Contrat Local d'Education Artistique pour les années 2017 à 2020 ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05.10.17
et publication ou notification le 05.10.17
affiché le 03.10.17
CREIL, le 05.10.2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

